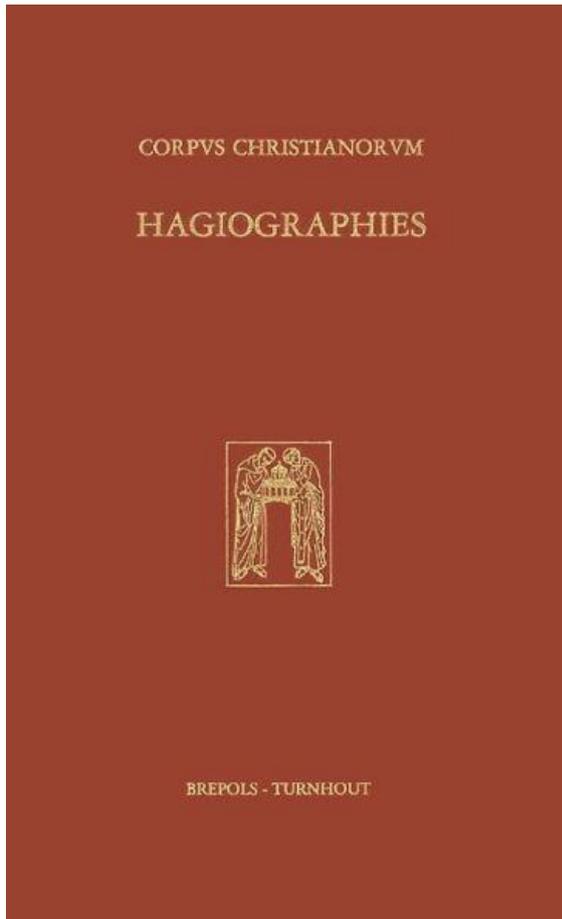


Académie des Inscriptions et Belles-Lettres
Hommages déposés lors de la séance du 23 janvier 2026

François DOLBEAU



« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son autrice, l'ouvrage suivant :

Cécile Lanéry-Ouvrard, *L'hagiographie latine à Rome et en Italie du Sud entre 550 et 750*, Turnhout, Brepols, 2024, 962 p.

Ce gros mémoire, à lui seul, constitue le tome 9 de la sous-série *Hagiographies* du *Corpus Christianorum*. Cécile Lanéry-Ouvrard, qui vient de soutenir une habilitation sur la Passion de saint Sébastien, est chargée de recherches au CNRS et travaille à l'Institut de recherche et d'histoire des textes, où elle dirige actuellement le projet « Légendiers latins ». En 2010, dans le tome 5 de la même sous-série, aux pages 15-369, elle avait déjà rédigé une longue étude intitulée : *Hagiographie d'Italie (300-550). Les Passions latines composées en Italie*, dont ce nouveau mémoire représente la suite chronologique.

Les années allant de 550 à 750 correspondent à l'époque où la ville de Rome fut administrée par les byzantins. Les guerres gothiques qui s'achevèrent en 554 amenèrent la ruine du pouvoir ostrogoth, mais le répit fut de

courte durée, puisque l'invasion lombarde débuta une vingtaine d'années plus tard. Durant cette période très troublée de 200 ans, les sources hagiographiques sont de beaucoup les plus importantes, mais leur exploitation a toujours été difficile, en raison des problèmes de datation et de localisation. Une première synthèse en quatre tomes, intitulée *Étude sur les Gesta martyrum romains*, due à Albert Dufourcq en 1900-1910, et réimprimée en 1988 avec un supplément resté inédit, n'avait pas emporté l'adhésion de la critique, bien qu'elle ait effectué des rapprochements intéressants (à titre d'exemple, voir ici, p. 637 n. 289). Depuis lors, les études ponctuelles se sont multipliées, et l'heure était venue de risquer une nouvelle synthèse. Disons d'emblée qu'en dépit des difficultés de la matière et des incertitudes inévitables qui subsistent, l'objectif a été atteint. Les historiens, à l'avenir, pourront utiliser cet abondant ensemble de sources de façon plus sûre.

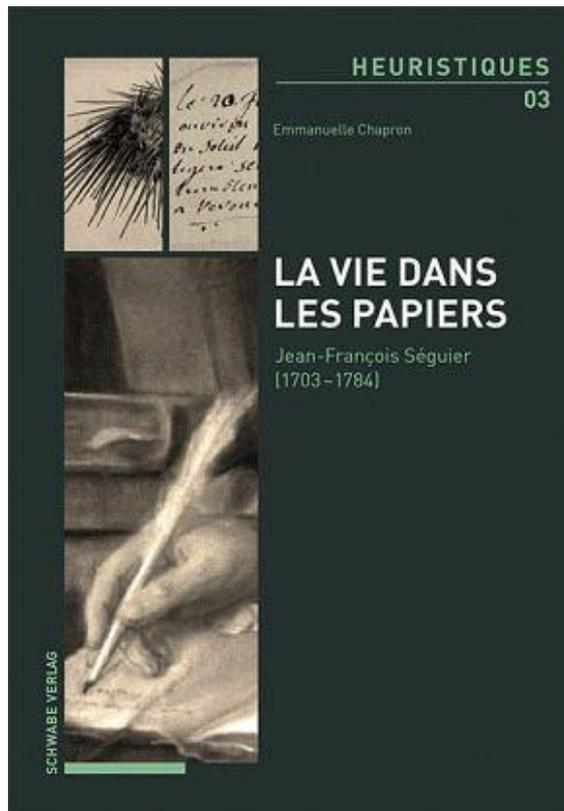
Dans la mesure où conquêtes lombardes et incursions arabes ont affecté différemment la ville de Rome, les régions du Mezzogiorno et les îles de Sicile et de Sardaigne, le mémoire de Cécile Lanéry-Ouvrard, après une introduction générale, adopte un plan géographique : d'abord Rome et ses environs, p. 43-549 ; puis le Mezzogiorno, réparti entre l'Italie

méridionale, p. 552-782, la Sicile, p. 783-813, et la Sardaigne, p. 814-851. Chaque partie est précédée à son tour d'une introduction qui rappelle la destinée historique du territoire concerné entre 550 et 750. Viennent ensuite des notices individuelles, placées sous le nom d'un martyr ou d'un groupe de martyrs : celles-ci débutent toujours par un résumé des données connues sur le culte du saint en question, puis elles commentent de façon critique chacun des textes produits sur place à son sujet durant la période. L'œuvre hagiographique de Grégoire le Grand n'est pas prise en compte, parce qu'elle avait déjà été traitée au tome 7 d'*Hagiographies*. En dépit de cette absence, la section consacrée à Rome est la plus riche, comme on pouvait s'y attendre, et a été divisée en deux parties : Passions latines, pour un total de 15 notices ; Traductions du grec, avec 9 notices, dont une présentation détaillée des versions latines des Apophtegmes des Pères, un dossier particulièrement complexe, qui est aussi le seul du livre à ne pas être un récit de Passion. La section réservée à l'Italie méridionale comporte dix notices ; pour la Sicile, une seule a été retenue, celle de Lucie, vierge martyre de Syracuse, car l'hellénisation croissante de l'île sous administration byzantine a eu pour conséquence que la production hagiographique s'y est faite en grec ; pour la Sardaigne, deux notices ont été détaillées pour Saturnin de Cagliari et Luxorius de *Forum Traiani*, bien qu'après expertise, contrairement à certains avis antérieurs, les dossiers de ces deux martyrs soient jugés nettement postérieurs à 750 et contemporains de l'installation des moines de Saint-Victor de Marseille à la fin du XI^e siècle. Le corps du volume est suivi d'une « Table récapitulative des dossiers examinés », au nombre de 37, qui résume les résultats acquis, p. 853-867 ; de huit cartes géographiques, et d'une très riche bibliographie, p. 883-955. Un index des saints mentionnés paraîtra dans le dernier volume de la sous-série *Hagiographies*.

Qui n'est pas accoutumé à travailler sur des sources hagiographiques pourrait s'étonner que 962 pages soient nécessaires pour dater et localiser 36 Passions, ainsi qu'une traduction romaine d'apophtegmes grecs. C'est qu'en réalité chacun des textes étudiés doit être commenté à l'intérieur d'un dossier plus ample. La Passion grecque de sainte Christine fut ainsi traduite quatre fois en latin, et ces traductions furent remaniées à de multiples reprises, de sorte que le répertoire de la *Bibliotheca Hagiographica Latina* consacre à ce dossier les numéros 1748-1759f. Un examen critique approfondi ne peut se dispenser, après avoir retracé la naissance du culte de Christine, de commenter l'ensemble du dossier, c'est-à-dire ses sources, susceptibles de fournir un *terminus post quem*, les traditions manuscrites de chaque version et les divers remaniements, qui peuvent procurer un *terminus ante quem* et des indications sur la réception et la circulation des textes. Dans le cas de Christine, martyrisée à Tyr, mais sans doute confondue avec une homonyme de Bolsena, une seule des quatre traductions (*BHL* 1749/1748) paraît avoir été composée à Rome dans la seconde moitié du VI^e siècle, une date fixée par son exploitation dans le cycle hagiographique de Calocère, Parthène, Victoire et Anatolie, une production latine d'origine romaine ; des autres traductions, une fut effectuée en Italie avant 750, mais dans une région non localisable ; une aux environs de Bolsena, mais aux VIII^e-IX^e siècles, et la dernière sans doute en Gaule au X^e siècle. D'autre part, le cycle hagiographique qu'on vient d'évoquer compte pour une seule notice, mais fut très tôt disloqué en trois Passions distinctes : *BHL* 1534 (Calocère et Parthène), 8591d (Victoire), 418 (Anatolie). Par conséquent, le répertoire ici commenté ne porte pas sur trente-six Passions, mais sur trente-six dossiers, c'est-à-dire sur un nombre de pièces beaucoup plus élevées qu'il convenait de classer, avant d'en extraire les Passions retenues en raison de leur origine et de leur date.

Le mémoire de Cécile Lanéry-Ouvrard est une admirable synthèse, reposant sur une analyse exhaustive des publications antérieures. Avec un jugement sûr, l'autrice sait choisir entre les hypothèses existantes de date et de lieu, mais elle fait aussi beaucoup plus, car elle apporte quantité de corrections et d'informations nouvelles. Voici un choix d'exemples

empruntés à quelques dossiers du Mezzogiorno : démonstration que la Passion latine de sainte Julienne (*BHL* 5522-23n) dérive d'un modèle grec (p. 694-697) ; localisation en Lucanie et datation dans la seconde moitié du VI^e s. de la plus ancienne Passion de saint Guy (*BHL* 8712), antérieure au dossier grec (p. 738-740) ; changements de date, soit vers le bas, comme on a vu plus haut pour les martyrs sardes, soit vers le haut, comme dans la Passion des Douze frères (*BHL* 2298) ou les *Acta Bononiensia* de saint Janvier (*BHL* 4132), replacés avant 550 ; inversions de la relation entre deux textes (par exemple p. 573 n. 83 et 581 n. 108) ; conjectures et améliorations textuelles (p. 634 n. 282-284 ; 658-663 ; 666 n. 385) ; mentions de manuscrits supplémentaires (p. 584 n. 117 ; 586 n. 121), permettant parfois de remonter un *terminus ante quem* (p. 610 n. 205 ; 618 n. 225) ; réserves manifestées à l'égard de jugements antérieurs (p. 578 n. 102) ; retouches apportées à des études plus anciennes (p. 583 n. 113 ; 598 n. 165), à la Base de données *BHLms* (p. 588 n. 128 ; 620 n. 234) ou à la *Bibliotheca Hagiographica Latina* (p. 578 n. 103 ; 587 n. 122). Qui désormais travaillera sur l'un des trente-sept dossiers que commente Cécile Lanéry-Ouvrard, sans se reporter à ce livre, le fera à ses dépens. »



Emmanuelle Chapron, *La vie dans les papiers. Jean-François Séguier (1703-1784)*
Schwabe Verlag, Bâle, 2024

Jean-François Séguier (1703-1784) est un des derniers érudits polymathes du XVIII^e siècle : né à Nîmes en 1703, dans une famille de juristes, il rencontre en 1732 le savant et fortuné marquis Scipione Maffei. Épris par le jeune homme, il l’emmène avec lui dans son tour d’Europe, puis le retient à Vérone jusqu’à sa mort en 1755. Vingt années d’études encyclopédiques et d’expériences dans toutes les sciences. Séguier rentre à Nîmes à plus de 50 ans, avec une invraisemblable collection de minéraux, de fossiles, d’herbiers et de manuscrits. Membre de l’Académie de Nîmes, dont il est le secrétaire perpétuel de 1765 à sa mort, il fut nommé associé libre de l’Académie des inscriptions et belles-lettres en 1772. C’est à l’Académie de Nîmes qu’il légua le « chaos de [s]es papiers », désormais largement numérisés.

L’originalité du travail d’Emmanuelle Chapron

est de ne pas être pas une biographie intellectuelle : il s’agit d’une histoire du travail érudit, de l’invention d’*instruments de papier* et de leur dialogue avec les objets de savoir.

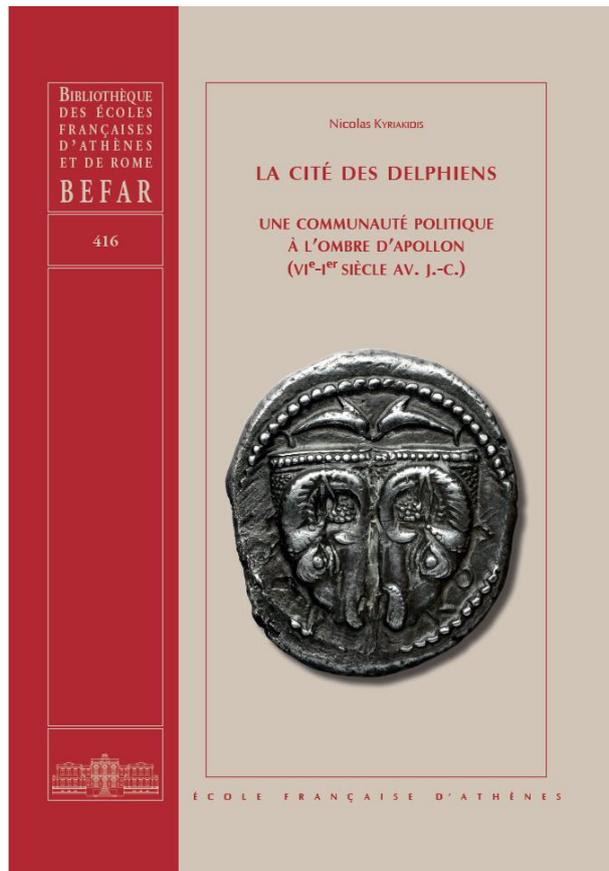
Il faut d’abord *recueillir* : c’est la constitution d’un herbier (tenant un journal des graines plantées), mais aussi la collection de manuscrits, de fossiles, de monnaies antiques, constituée en Italie, transférée de Vérone à Nîmes par mer et par terre. Il faut aussi *échanger* et *communiquer*. C’est le réseau des correspondants tissé à travers l’Europe, qui lui permet de constituer un immense trésor d’inscriptions antiques, compilé dans cet *Index absolutissimus* qui ne verra jamais le jour. Il faut aussi *conserver*, et c’est le souci de la bibliothèque, toujours exposée au péril de l’eau et du feu, et sans cesse agrandie par des achats ou des échanges. Enfin, il faut *publier* : ce que Séguier tarde à faire, rééditant sa *Bibliotheca botanica* (1740, 1760), mais gardant toute sa science « dans le tas immense de [ses] papiers tout en désordre », et refusant d’embaucher un secrétaire, moins par économie que par crainte d’être pillé. Emmanuelle Chapron remarque justement que les archives que nous consultons aujourd’hui, triées, cataloguées, organisées, ne rendent pas compte de la quantité colossale de papiers dont étaient entourés les savants.

Célibataire et rentier, Séguier se préoccupe de sa succession : il lègue son hôtel et toutes les collections de son cabinet à l’Académie de Nîmes ; c’est la suppression de celle-ci par la Convention, en 1793, qui va conduire à un premier inventaire. Cela excitera la convoitise des autorités parisiennes, et pendant vingt ans, les Nîmois devront manœuvrer pour ne pas se faire dépouiller par les institutions nationales – les huit volumes manuscrits du précieux *Index* des inscriptions finiront, sur l’ordre du préfet du Gard, par gagner la Bibliothèque impériale. La triste suite de l’histoire est celle de la dispersion et des pillages, dont les vols organisés par Guillaume Libri – ce qui put être récupéré ne fut pas restitué à Nîmes, mais intégré en 1888 à la Bibliothèque nationale.

L'activité intellectuelle de Séguier, parfaitement documentée par ses journaux, ses catalogues, sa correspondance, constitue la passionnante aventure d'un érudit provincial. Malgré les pertes, la conservation globale de ses collections a été permise par l'attachement des Académiciens nîmois à préserver pendant un siècle ce précieux héritage.

Le site internet consacré à Séguier :

<https://kaleidomed-mmsh.cnrs.fr/s/vie-savante/page/home>



Nicolas Kyriakidis, *La cité des Delphiens. Une communauté politique à l'ombre d'Apollon (VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.)*, Athènes, École française d'Athènes (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 416), 2025.

« J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de l'Académie, de la part de son auteur Nicolas Kyriakidis, l'ouvrage intitulé *La cité des Delphiens. Une communauté politique à l'ombre d'Apollon (VI^e-I^{er} siècle av. J.-C.)*, Athènes, École française d'Athènes (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome 416), 2025, 596 pages, issu d'une thèse de doctorat dirigée par Anne Jacquemin et remaniée en vue de sa publication.

On a beaucoup écrit sur Delphes, son sanctuaire et son oracle, ses inscriptions, ses monuments et ses sculptures. Le mérite de

cette monographie est d'étudier Delphes pour ce qu'elle est, une « communauté de citoyens », sur une période qui court de la première guerre sacrée, au début du VI^e s. av. n.è., jusqu'au I^{er} s. av. n.è., lorsque les cités connaissent de profondes mutations. L'ouvrage est accompagné d'une très riche bibliographie, d'un index des Delphiens cités dans l'étude, d'un *index locorum*, qui permet de mesurer l'impressionnante documentation littéraire, épigraphique et numismatique mise en œuvre, et enfin d'un ensemble de quinze figures.

Certains doutaient de la pertinence du sujet, parce que Delphes ne leur semble pas avoir véritablement d'existence en tant qu'État et doit son rayonnement à la seule présence sur son territoire d'un sanctuaire panhellénique, géré par une association internationale, l'Amphictionie, alors même que, selon Diogène Laërce, l'une des cent cinquante-huit constitutions attribuées à Aristote et son école était consacrée à Delphes. Il est vrai que, si elle est abondante à défaut d'être homogène, la documentation rend souvent difficile, parfois impossible de démêler ce qui revient à la cité de Delphes, cité-État qui a ses lois, ses règlements, son calendrier et sa monnaie, et ce qui revient au sanctuaire, dont la localisation au cœur de la ville autorise tous les recouvrements. Ajoutons à cela que la décision arrêtée à l'issue de la grande fouille (1892-1902) de publier les inscriptions selon un ordre topographique et le temps que demanda l'entreprise (1910-1985) entravèrent longtemps la perspective d'une telle synthèse. Il fallut donc attendre que s'éclaircisse peu à peu l'horizon documentaire pour que l'idée d'une recherche consacrée à la cité de Delphes prît corps, ce à quoi contribuèrent, les fouilles de l'aire du pilier des Rhodiens par J.-M. Luce pour les périodes hautes, et surtout les études consacrées par Fr. Lefèvre et P. Sánchez à l'Amphictionie, par J. Bousquet aux comptes de construction du temple du IV^e s., par Anne

Jacquemin aux offrandes monumentales, par Denis Rousset au territoire de la cité, par Jacques Oulhen aux Théarodoques ou par moi-même aux actes d'affranchissement d'esclaves.

La première partie de l'ouvrage analyse les mythes à travers lesquels la cité expose ses origines et définit sa mission à la fois pour justifier son existence et assurer sa permanence. Une telle analyse fait inéluctablement la part belle à *l'Hymne homérique à Apollon*, lu comme un récit de fondation coloniale dont le dieu est l'archégète ; à l'inverse, d'autres mythes, notamment ceux construits autour de la figure de Delphos, présentent les Delphiens comme un peuple autochtone. Quelle que soit l'origine retenue, crétoise ou delphique, l'objectif demeure identique : légitimer la présence des Delphiens dans le sanctuaire et affirmer leur identité propre, bien à l'écart d'une identité régionale qu'ils fuient, malgré les liens de parenté mythiques dont la Phocide tire argument pour faire valoir ses droits sur le sanctuaire. Pausanias n'écrit-il pas que « les Delphiens refusent d'être appelés Phocidiens » (4.34.11) ?

N. Kyriakidis considère que l'identité delphique se nourrit également d'une forme de « complexe obsidional », lequel se traduit par des récits qui remontent pour certains d'entre eux à l'époque archaïque et qui tous font part de la convoitise que suscitent les richesses du sanctuaire. Dans la pratique, ni la ville ni le sanctuaire ne disposent d'un système défensif ; dans l'imaginaire collectif, ils ont « Apollon pour rempart » (p. 484).

À cette première partie, se rattache une brève présentation du calendrier delphique, rythmé par le retour de « fêtes religieuses [qui] sont autant une pratique de piété qu'une expérience communautaire et politique » (p. 55) et qui contribuent à ce titre à la constitution d'une identité civique.

La *seconde partie* est une analyse des institutions dont la communauté se dote pour fonctionner, ce qui n'a jusqu'à présent été abordé que pour rendre compte d'un ensemble documentaire circonscrit ou par petites touches isolées.

L'examen du contenu de la citoyenneté delphique amène l'auteur à reprendre l'analyse des damiurges, dont on a pu croire – à tort – que l'existence remettait en cause le caractère égalitaire de la citoyenneté delphique, alors que, jusqu'au milieu du I^{er} s., « les citoyens forment une catégorie juridiquement indifférenciée » (p. 70). Au sein de cette communauté, des cadres intermédiaires sont attestés : des groupes gentilices, comme celui des Labyades, le seul réellement connu, ou celui des *Laphriadaï*, à la présence beaucoup plus discrète dans la documentation, mais également des tribus, dont on ne connaît ni le nombre ni véritablement le fonctionnement. Quant aux associations religieuses, thiasés ou *héroïstai*, elles sont d'une autre nature.

La composition, les larges compétences, le rythme des réunions, les procédures et le fonctionnement de l'Assemblée du peuple, appelée *agora*, puis *ekklèsia* à partir du premier tiers du I^{er} s., font l'objet d'un bilan complet, qui servira désormais de référence. Y sont abordées des questions complexes comme celle du nombre des suffrages « légal » et du *quorum*, de l'évaluation du corps civique, ou encore du rôle des *probouloi* dont on possède une seule attestation et pour lesquels l'auteur se range *in fine* à l'*opinio communis* en y voyant des membres du Conseil chargés de préparer les décisions de l'Assemblée (*contra* : Ph. Gauthier).

Ce Conseil, la *Boula*, attesté sans discontinuer à partir du IV^e s., apparaît au cœur des institutions delphiques. Ce n'est pas à dire pour autant que sa composition et son fonctionnement fussent bien connus. En particulier, la mention d'une sorte de commission restreinte formée d'un nombre variable de bouleutes appelait une remise à plat de toute la documentation, d'où il ressort que dans les comptes du IV^e s., ce groupe d'un à cinq bouleutes représenterait une « liste abrégée » des quinze membres du Conseil, qu'à partir du début du

III^e s. au plus tard se met en place une commission permanente de bouleutes mentionnés dans les intitulés, et enfin que le titre d'*archontes* que ces bouleutes portent parfois à partir de la toute fin du III^e s. pourrait signifier qu'ils concentrent à partir de cette date des pouvoirs jusque-là dévolus à l'ensemble de la *Boula*. Il revient à cette instance de préparer et présider les séances de l'Assemblée, mais elle dispose également de compétences dans le domaine judiciaire et financier et s'assure de la bonne exécution des décisions de l'Assemblée.

Cette seconde partie se poursuit avec l'examen des magistrats attestés à Delphes – archonte éponyme, prytanes et trésoriers ; pour le IV^e s., on connaît encore les *pôlêtèrès* des dixièmes chargés de mettre à ferme des taxes et des « commissaires auprès du Conseil » ; pour les II^e et I^{er} s., les *mastroi*, qui recevaient la reddition des comptes, les épidamiurges, magistrats financiers, des épimélètes désignés pour des fonctions spécifiques, des commissaires au blé, un gymnasiarque ; de cette liste, il faut extraire l'*orphanophylax* (p. 181), qui n'est pas un magistrat (voir le commentaire à *CID V*, 670). L'auteur associe à cette présentation ceux qui représentent la cité dans diverses instances, hiéromnémons ou naopes au sein de l'Amphictionie, ambassadeurs, ainsi que le personnel religieux, dont il est plus largement question dans la troisième partie.

Par le biais de longues et patientes analyses prosopographiques et de *stemmata* qui dessinent le parcours d'« héritiers » au service de la cité, l'auteur passe des institutions à ceux qui les exercent et dessine une évolution du corps social : si, peut-être jusqu'au III^e s., les responsabilités politiques sont d'abord assez largement ouvertes, la situation se modifie au II^e s., avec l'émergence d'un groupe non hiérarchisé qui domine la vie politique et qui semble se restreindre au I^{er} s. C'est à partir du II^e s. également que certaines familles font valoir leur « excellence sociale » en érigeant des monuments à sa gloire ou en faisant preuve de générosité envers la cité, toutes pratiques qui vont se développer au I^{er} s. Au terme de cette évolution, à la fin du I^{er} s., « l'élite sociale est devenue également une élite politique » (p. 339). – Certes, la nature de la documentation oblige parfois à des raisonnements ténus, sa rareté, pour certaines périodes, ne permet pas toujours de faire le départ entre l'ordinaire et l'extra-ordinaire ; toutefois, au-delà même des difficultés inhérentes à la nature de la documentation, l'auteur aboutit à des conclusions « raisonnables », note des évolutions recevables et, pour les II^e et I^{er} s., qui sont les mieux documentés, il met en évidence combien « l'activité politique est une affaire d'héritage social » (p. 353) : la conclusion en soi n'est pas totalement inattendue ; du moins est-elle est fondée et solidement argumentée. Elle permet aussi d'éclairer certains déchirements de cette société au cours d'épisodes célèbres, comme le « scandale de *ca 117* ».

La troisième partie explore les « accommodements » dont a dû se satisfaire la cité à la fois pour la gestion du sanctuaire, partagée avec l'Amphictionie, et pour se préserver de plusieurs acteurs extérieurs. Pour le sanctuaire, elle a conservé le monopole des fonctions religieuses (prophètes, prêtres d'Apollon, Pythie, collège des *hosioi*, *prostatai* du sanctuaire, néocore) et exerce un contrôle sur le fonctionnement du culte et de l'oracle, en octroyant notamment le privilège de la *promanteia* ; c'est la cité qui dépêche des théores pour annoncer la tenue des *Pythia* et des *Sôtèria* et qui accorde le privilège de la théarodoquie ; c'est elle encore qui joue un rôle central dans la gestion des offrandes et des biens du dieu par le biais des prytanes, ou qui gère les troupeaux sacrés et administre les fondations ; c'est dans le sanctuaire que sont gravés ses documents officiels, dans le stade qui lui est relié que sont proclamés les honneurs qu'elle décerne. Si l'auteur n'est pas convaincu par la localisation de l'agora des Delphiens au cœur du sanctuaire, il y situe volontiers le *bouleuterion* – dont il fait aussi le siège des archives publiques –, mais pas obligatoirement à proximité du rocher de la première Sibylle, là où on le situe traditionnellement à partir d'une remarque de Plutarque.

Delphes dut également composer avec différentes puissances hégémoniques, les unes intrusives, d'autres soutenues par une politique évergétique. C'est ainsi que la cité eut s'accommoder successivement de l'hégémonie de la Thessalie au sein de l'Amphictionie, de celle d'Athènes qui, contre Sparte, soutient les revendications de la Confédération phocidienne pour le contrôle du sanctuaire, de celles de Sparte, puis de Thèbes, de l'occupation phocidienne lors de la troisième guerre sacrée, de celle de la Macédoine, qui prend pied à Delphes en mettant un terme à ce conflit, mais n'offre que l'apparence de la liberté, de celle grandissante de l'Étolie surtout, qui ne prit fin que pour céder la place à la puissance romaine, laquelle se montra plus respectueuse de la liberté et de l'autonomie de la cité dès lors que sa supériorité dans les affaires étrangères à Delphes même était reconnue.

L'essai de périodisation par lequel s'achève l'ouvrage s'efforce d'échapper au carcan de la documentation (comptes du IV^e s. – actes amphictioniques du III^e s. – affranchissements des II^e et I^{er} s.). Mais la rupture observée au milieu du IV^e s., par exemple, correspond-elle à un véritable changement dans le fonctionnement des institutions civiques ou au fait que celui-ci nous est désormais mieux connu à la suite d'une modification des pratiques épigraphiques ? Le paradoxe, en tout cas, est qu'à partir du début du II^e s., la cité est considérée comme « libre et démocratique » parce que l'assemblée du peuple reste le lieu ultime de la décision politique, alors même qu'elle sera de plus en plus largement dirigée par un groupe de notables ; elle acquiert une autonomie véritable, mais, pour reprendre un mot de Georges Daux, « sur une scène où rien d'intéressant ne se passera plus ».

Cette monographie comble doublement une lacune : d'une part, si chacun des thèmes abordés a déjà fait l'objet d'âpres débats entre les spécialistes de Delphes, leur présentation en un ensemble cohérent est de nature à convaincre que l'État delphien n'est pas une fiction ; d'autre part, en dressant « le portrait collectif d'un groupe humain [...] dans ses structures, son fonctionnement et ses interactions » (p. 4), elle donne à voir un autre modèle institutionnel que celui des grandes cités. »